

Ce rapport exprime les vues collectives d'un groupe international d'experts et ne représente pas nécessairement les décisions ou la politique officiellement adoptées par l'Organisation mondiale de la Santé.

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ
SÉRIE DE RAPPORTS TECHNIQUES

N° 216

**ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT
POST-UNIVERSITAIRE
DE LA SANTÉ PUBLIQUE**

**Dixième rapport
du Comité d'experts de la Formation professionnelle et technique
du Personnel médical et auxiliaire**

	Pages
1. Considérations préliminaires	4
2. Définition d'une école de santé publique et considérations générales	4
3. Organisation et administration	12
4. Locaux, installations et personnel enseignant	16
5. Organisation du programme : matières enseignées et méthodes d'enseignement	19
6. Modes de formation autres que le cours post-universitaire de santé publique comportant une année d'études à plein temps .	24
7. Conclusions et recommandations principales	25
Annexe. Questionnaire sur les écoles de santé publique : résumé sélectif des renseignements reçus	27

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ

PALAIS DES NATIONS

GENÈVE

1961